



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE VINEUIL-SAINT-FIRMIN
Département de l'Oise
Arrondissement et Canton de Senlis

Année 2026

Arrêté municipal n°055

STATIONNEMENT DE CAMIONS RUE CHANTILLY

Le Maire de la Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Communes,

Vu le code de la Route,

Vu le tournage d'un film sur le territoire communal,

Vu la demande de stationnement faite par la société LIONCEAU FILMS, domiciliée 59 Boulevard du Faubourg Saint-Antoine 75011 Paris, en date du 10 avril 2026,

Considérant que ce stationnement peut présenter un danger et nécessite d'être réglementé,

ARRETE

Article 1er : Le jeudi 23 avril 2026 de 9h à 14h et le vendredi 24 avril 2026 de 20h00 à 1h00, la société LIONCEAU Films est autorisée à faire stationner ses camions et véhicules légers devant le 1 bis rue de Chantilly pour charger et décharger les équipements de tournage.

Article 2 Pour garantir la sécurité de la circulation routière et des piétons, en agglomération :

- la circulation sera alternée par demi-chaussée au droit des véhicules avec mise en place d'un alternat par feux tricolores.

Article 3 La société LIONCEAU Films est chargée de mettre en place la signalisation routière adaptée pour guider les usagers et de prendre toutes les dispositions nécessaires à la sécurité des véhicules et des piétons.

La société LIONCEAU Films sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Article 4 : La présente autorisation devra être présentée sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Article 5 : La Secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Chantilly,
- Madame la Cheffe de la Police Municipale,
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Chantilly,
- Société LIONCEAU Films

Fait à VINEUIL-SAINT-FIRMIN, le 13 avril 2026

Le Maire,

François LANCERAUX

